



COMITE DIRECTEUR DE PETANQUE DES LANDES

CR 2021 / 04 – 18 mai 2021 – Visioconférence

Membres présents : ALBERINI Nathalie, DARRIGADE Virginie, BARTHE Christophe, BISBAU Sébastien, BLANCHARD J-Bernard, CAPDEVILLE Véronique, CHOT Maryse, DARRIGADE Virginie, DESBORDES Didier, GUIGUE Jacques, LABATUT Jacques, LACAVE Jacques, LAGIERE J-Jacques, LALANNE Emilie, NASSIET Bernard, PEYRES Christophe, RIFLADE Philippe

Personnes excusées : CASSAIGNEAU Vanessa, OLIVAN Christian, RABA Jean-Marie

Personnes invitées : BRETHERS Cathy, DARRIGADE Vincent

Bernard NASSIET ouvre la séance à 19h00

Rapporteur de séance : **Jean-Jacques LAGIERE**

B. NASSIET, Président du Comité des Landes, accueille les personnes présentes et les remercie pour leur réactivité. En effet, l'évolution positive des conditions sanitaires permet une reprise optimiste des compétitions. Aussi, l'objectif de cette réunion sera de valider les travaux effectués par la commission sportive dirigée par **C. BARTHE**, laquelle a établi, en urgence, un calendrier des qualifications et championnats répartis sur le mois de juin.

B. NASSIET tient aussi à souligner l'efficacité de **V. CAPDEVILLE** et **Vinc. DARRIGADE** pour l'organisation de cette réunion, avec une préparation de documents, très détaillés, qui permettront à chacun de suivre plus aisément les débats à venir.

1) - PROTOCOLE SANITAIRE

L'évolution positive des conditions sanitaires imposées par la crise **COVID** n'empêchent pas le respect de procédures strictes pour l'organisation des compétitions.

● **Protocole de pratique**

- ~ Port du masque obligatoire, y compris pendant la pratique même durant la compétition, du fait de la faible ventilation cardio-respiratoire des pratiquants
- ~ Distanciation physique sur un terrain 2m entre chaque participant
- ~ Matériel individuel sans le moindre échange entre les pratiquants (*boules, but, matériel de mesure, etc...*)
- ~ Saluer sans serrer la main
- ~ Lavage régulier des mains et du matériel de pratique

● **Protocole sur site**

- ~ Les fontaines à eau, distributeurs automatiques d'aliments et de boissons sont fermés
- ~ Des poubelles doivent être disposées dans les espaces de circulation pour jeter masques à usage unique et mouchoirs en papier
- ~ Chaque pratiquant doit apporter son propre conditionnement d'eau personnalisé et en aucun cas de ne partager leur gourde ou leur bouteille avec une personne extérieure à leur foyer
- ~ Mise à disposition de Gel hydro alcoolique
- ~ Affichage et rappel des gestes barrières au micro

- ~ Organisation des flux et des accueils notamment par marquage au sol indiquant les sens de circulation et files d'attente
- ~ Buvette et restauration organisées uniquement en respectant le dispositif HCR (voir Protocole sanitaire pour les Hôtels, Bars, Restaurants)
- **Traçabilité**
 - ~ Référent COVID obligatoirement désigné sur chaque compétition (cf. annexe I)
 - ~ Recensement de tous les participants (nom, prénom et N° de téléphone)
- **Rôle du référent COVID sur la compétition** : Le référent **COVID** a pour mission d'effectuer le suivi sanitaire, coordonner la mise en œuvre du dispositif ou encore vérifier l'application et le respect des mesures d'hygiène, de distanciation. De façon générale, il doit faire respecter toutes consignes et protocoles sanitaires définis par la F.F.P.J.P.
 - ~ **Désignation** : En dehors des qualificatifs aux CHF, il s'agit du Président du club organisateur de la compétition. Pour les Qualificatifs aux Championnats de France, il est désigné par le président du Comité en charge de la compétition. Ce n'est pas nécessairement un élu du comité, cela peut être une personne de confiance comme un président de club ou un arbitre qui n'officialie pas. Il est par ailleurs possible que les missions du référent **COVID** soient assurées par deux personnes (exemple : le Président du club et le délégué officiel).
 - ~ **Rôle du référent COVID** :
 - Il doit être présent sur le site lors de la compétition
 - Avant le début de la compétition, il vérifie la mise en œuvre des protocoles sanitaires avec l'organisateur et veille à sa bonne application.
 - Il est responsable de l'affichage obligatoire du présent protocole et des visuels de prévention sanitaire disponibles ci-dessous aux entrées et lieux de passage sur les sites de pratique.
 - Il pourra être amené à rappeler les mesures de protection par des messages à l'adresse des participants.
 - Dans ce cadre, il s'assure de la prise des coordonnées téléphoniques de chacun des pratiquants et avertit tous les compétiteurs qu'ils ont l'obligation d'informer le référent **COVID** s'ils contractent la maladie dans les 15 jours qui suivent la compétition.
 - Pendant la compétition, il s'assure du bon déroulement de celle-ci, il évite que les participants se regroupent par exemple autour de la table de marque.
 - Quand c'est possible, il s'assure que les parties soient le plus équitablement réparties sur tous les terrains (avec l'arbitre référent de la compétition et le cas échéant le délégué officiel).
 - Il coordonne le contrôle d'accès de toutes les personnes intervenant sur le site de la compétition et notamment imposer le port du masque.
 - Il vérifie l'application et le respect sur le site des mesures d'hygiène pendant toute la durée de la manifestation et doit intervenir en cas d'infraction aux règles sanitaires.
 - Il évalue sur le terrain les risques spécifiques et définit les actions correctives/préventives adaptées.
 - Avant le 9 juin pas d'accès à l'intérieur des clubs houses pour les joueurs.
 - ~ **Sanctions** : En cas de non-respect manifeste du protocole de pratique F.F.P.J.P. (*pendant et hors du jeu*), le référent **COVID** doit saisir le **jury du concours** qui est le seul habilité à prendre une décision d'une éventuelle exclusion de la compétition.

En conclusion, appliqués aux organisations du Comité des Landes, ces protocoles exigent la nomination de référent **COVID** sur tous les championnats envisagés pour le mois de juin.

2) – REPRISE DES COMPETITIONS – CONTRAINTES D'ORGANISATION

Mise au point : Avant tout autre propos concernant la préparation des calendriers sportifs, **B. NASSIET** tient à rappeler la nécessité d'une certaine courtoisie au cours des échanges entre les membres du Comité des Landes. Il rappelle, qu'en tant qu'élu, nous avons des responsabilités envers les licenciés, et que la diversité de nos cultures sportives fait la richesse de notre entité commune de dirigeants. Toutes les décisions devront donc être débattues dans le respect des avis émis par chacun, même, et surtout, si ces dernières sont contraires à nos souhaits initiaux. A ce titre, aucune place ne sera laissée pour des chantages au départ sur les décisions prises.

- **Contraintes COVID** : Les conditions très particulières exigées par les contraintes sanitaires de la crise **COVID** ont nécessité l'adaptation de quelques règles de fonctionnement sur l'organisation des championnats des Landes 2021. Une information complète sera transmise aux clubs et dirigeants du Comité par le biais des messageries Internet, site officiel et page **FACEBOOK**™ du Comité des Landes.

Ces changements sont décrits ci-dessous :

- Règles générales
- Règles exceptionnelles suite contraintes COVID
- Règles exceptionnelles pour les clubs organisateurs

a) Règles générales

- Inscriptions des licencié(e) par les clubs uniquement - Les inscriptions devront être effectuées par le biais de fichiers 'Liste-Spéciale' obtenus par le logiciel. Les inscriptions devront être transmises sur l'adresse mail : **cd40.inscriptions@gmail.com**
- Respecter les dates limites d'inscriptions propres à chaque compétition

b) Règles exceptionnelles suite contraintes COVID

- Liste nominative obligatoire pour 'cas contacts' avec numéros de téléphone
- Important : Pour chaque compétition, en même temps que les inscriptions effectuées au moyen du fichier 'Liste-Spéciale', les clubs devront fournir une liste nominative de tous les licenciés inscrits avec un numéro de téléphone propre à chaque licencié.
- Cette liste sera contrôlée par un référent COVID et restera à disposition des autorités sanitaires, le jour de la compétition. Attention : Le CD40 se réserve le droit d'interdire aux licenciés, non-inscrits sur cette liste, l'accès aux cadres de jeu le jour de la compétition
- Pas de dépôt des licences le jour de la compétition - Seul un ou une capitaine d'équipe devra se présenter à la table de marque pour signaler sa présence et retirer une étiquette avec son numéro d'équipe.
- Modifications du règlement financier des inscriptions
 - Frais d'inscription diminués : 2€ par licencié au lieu de 4€ habituellement
 - Pas de dépôt du paiement des inscriptions à la table de marque le jour de la compétition
 - La facturation du paiement des inscriptions sera différée par le CD40 : Une facture globale reprenant toutes les inscriptions effectuées par votre club vous sera transmise début du mois de juillet Ce document sera suffisamment complet pour vous permettre de vérifier la cohérence des inscriptions facturées.

Exemple de facture ci-contre

FFPJP - Comité Régional de Nouvelle Aquitaine																																											
Comité des Landes																																											
FACTURE INSCRIPTIONS QUALIFICATIONS		SAISON 2021	MAI / JUIN																																								
CLUB	NOM DE VOTRE CLUB	N° AFFILIATION	No. CLUB																																								
<table border="1"> <thead> <tr> <th>QUALIFICATIONS</th> <th>Date</th> <th>Nombre licenciés inscrits</th> <th>Prix Unitaire</th> <th>Total par qualifications</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>TRIPLETTES PROVENCAL</td> <td>29-mai</td> <td></td> <td>2.00 €</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>TRIPLETTES PROMOTIONS</td> <td>05-juin</td> <td></td> <td>2.00 €</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>TRIPLETTES VETERANS</td> <td>10-juin</td> <td></td> <td>2.00 €</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>TRIPLETTES FEMININES</td> <td>19-juin</td> <td></td> <td>2.00 €</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>TRIPLETTES SENIORS</td> <td>19-juin</td> <td></td> <td>2.00 €</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td>DOUBLETTES MIXTES</td> <td>26-juin</td> <td></td> <td>2.00 €</td> <td>- €</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Total</td> <td></td> <td></td> <td>- €</td> </tr> </tbody> </table>				QUALIFICATIONS	Date	Nombre licenciés inscrits	Prix Unitaire	Total par qualifications	TRIPLETTES PROVENCAL	29-mai		2.00 €	- €	TRIPLETTES PROMOTIONS	05-juin		2.00 €	- €	TRIPLETTES VETERANS	10-juin		2.00 €	- €	TRIPLETTES FEMININES	19-juin		2.00 €	- €	TRIPLETTES SENIORS	19-juin		2.00 €	- €	DOUBLETTES MIXTES	26-juin		2.00 €	- €	Total				- €
QUALIFICATIONS	Date	Nombre licenciés inscrits	Prix Unitaire	Total par qualifications																																							
TRIPLETTES PROVENCAL	29-mai		2.00 €	- €																																							
TRIPLETTES PROMOTIONS	05-juin		2.00 €	- €																																							
TRIPLETTES VETERANS	10-juin		2.00 €	- €																																							
TRIPLETTES FEMININES	19-juin		2.00 €	- €																																							
TRIPLETTES SENIORS	19-juin		2.00 €	- €																																							
DOUBLETTES MIXTES	26-juin		2.00 €	- €																																							
Total				- €																																							
Date de la Facture		xx/xx/xxxx	Signature Responsable CD40																																								
MONTANT TOTAL A REGLER		- €																																									
Règlement par chèque à l'ordre du CD40 avant le xx/xx/2021																																											
A remplir par le club Règlement par chèque N. _____ Banque _____		Nom du responsable _____ Numéro de Téléphone _____ Signature Responsable du club _____																																									
DETAIL DES INSCRIPTIONS - LISTE NOMINATIVE DES LICENCE(E)S																																											
TRIPLETTES PROVENCAL Date 29 mai 2021 Lieu SOUSTONS																																											
TRIPLETTES PROMOTIONS Date 05 juin 2021																																											
TRIPLETTES VETERANS Date 10 juin 2021																																											
TRIPLETTES FEMININES Date 19 juin 2021																																											
TRIPLETTES SENIORS Date 19 juin 2021																																											
DOUBLETTES MIXTES Date 26 juin 2021																																											

c) Règles exceptionnelles pour les clubs organisateurs de championnats

- Important : Pour chaque compétition, le club organisateur devra fournir une liste nominative de tous les bénévoles présents sur le site, avec un numéro de téléphone propre à chaque personne.
- Pas de facturation par le CD40 des 0,50€ demandés par joueur présent
- Le CD40 prendra à sa charge tous les frais d'arbitrage
- Chaque district devra désigner un référent COVID pour les journées de pré-qualifications.

- **Rôles des délégués**

J. LABATUT souhaite qu'il soit prévu un suppléant, afin de pallier l'absence du délégué

B. NASSIET annonce qu'une **réunion d'informations sur le rôle des délégués est programmée pour le 11 juin 2021.**

- **Inscriptions des participants et table de marque**

B. NASSIET souhaite minimiser au maximum les échanges de documents et les contacts au cours des journées de compétition. Les tables de marque doivent s'occuper exclusivement des aspects du suivi de la compétition.

V. CAPDEVILLE demande que soit imposé le mode d'inscriptions par liste spéciale **GESLICO**, et que les clubs fournissent une liste détaillée des licenciés inscrits avec leurs coordonnées téléphoniques.

Les licences ne seront pas demandées à la table de marque. Par contre, il sera demandé au responsable de chaque équipe de signaler son arrivée sur le site. Il sera remis à ce dernier une étiquette jetable (*pas de badges habituels*).

Des listes détaillées du déroulement des compétitions devront être affichées sur l'ensemble du site, afin d'éviter les attroupements.

Lors de l'annonce des résultats, les identités des responsables devront être annoncées, en même temps que les numéros des équipes, afin de faciliter les diffusions d'informations.

- **Montants et Facturation des inscriptions**

B. NASSIET fait part d'une proposition du pôle financier : Les droits d'inscriptions, habituellement de 4€, soient diminués à hauteur de 2€, exceptionnellement pour cette année. **J. LABATUT** exprime un avis contraire à cette demande considérant l'effort financier du Comité des Landes suffisant, et souhaite conserver le montant initial de 4€ par licencié. **B. NASSIET** estime qu'il est possible de faire un geste financier, à destination des clubs, qui très souvent prennent les montants d'inscriptions des licenciés à leur charge. En effet, les clubs n'ont pas, à ce jour, de possibilités de recettes avec les annulations de concours et les fermetures des sièges et buvettes. **J. LACAVE** annonce que des économies vont être effectuées avec l'annulation de certains championnats régionaux et nationaux.

En conclusion, un vote est demandé : **La diminution des frais 2€ est retenue.**

Afin d'éviter le dépôt des chèques correspondant aux frais d'inscriptions, la facturation de ces derniers sera effectuée, sur un document unique, transmis par le CD40. Ce document qui devra comporter l'ensemble des inscriptions pour le mois écoulé. Il sera transmis au début du mois suivant, à titre de facturation à destination des clubs. **JJ. LAGIERE** sera responsable de cette facturation différée.

• **TRIPLETTES PROVENCAL**

- Préalable :
 - ~ **JB. BLANCHARD** demande que l'état des cadres de jeu soit vérifié pour le site de Campagne.
 - ~ **S. BISBAU** demande qu'une solution soit envisagée si des joueurs encore qualifiés pour la journée finale du 13/06 étaient aussi prévus pour l'encadrement du championnat des Jeunes, organisé sur cette même date. **B. NASSIET** annonce qu'il est possible d'attendre les résultats du 30/05 pour rechercher une solution.
 - ~ **J.GUIGUE** demande que la journée finale envisagée le 13/06 débute à 9h00 car il craint la longueur des parties. En effet, il n'est pas rare que des parties importantes approchent les 4 heures de jeu effectif.
- Date limite de transmission des fichiers obligatoires au CD40 : Mardi 25/05 – 20h00
 - ~ Fichier de type 'Liste-spéciale'
 - ~ Liste nominative des licenciés inscrits avec coordonnées téléphoniques propres
- Déroulement du championnat sur 3 jours
 - ~ 1^{ère} journée pour l'ensemble du CD40 - Lieu : Soustons - Début du championnat : Sam. 29/05 à 9h00 - Parties en poules en 11 points

Délégué	Arbitres	Référent COVID	Table de marque
E. LALANNE	J. SAUBESTY	J. GUIGUE	V.CAPDEVILLE A. DARRIGADE

 - ~ 2^{ème} journée en élimination directe - Lieu : Soustons – Dim.30/05 à 9h00 - Jusqu'aux ¼ de finale joués

Délégué	Arbitres	Référent COVID	Table de marque
E. LALANNE	J. SAUBESTY	Virg. DARRIGADE	A. DARRIGADE

 - ~ Journée finale pour 4 équipes - Lieu envisagé : Campagne – Dim.13/06 à 9h00 - ½ et finale
- Championnat de France - 03 au 05/09 - **CABESTANY (66)** – Délégué : **J.LABATUT**

• **TRIPLETTES PROMOTIONS**

- Préalable :
 - ~ **J. LABATUT**, même s'il ne participe pas à cette compétition, regrette que la journée finale soit organisée en élimination directe car cela fait déplacer 16 équipes pour une seule rencontre. **B. NASSIET** confirme que cette solution a été retenue à cause de l'horaire du couvre-feu (pour information toujours fixée à 21h). Il faut laisser suffisamment de temps aux licenciés pour qu'ils soient rentrés à leurs domiciles pour l'heure limite. Il annonce que ce type d'organisation, déjà mise en vigueur par le passé, avait recueilli un bon accueil auprès des licenciés, éliminés dès la première partie. **J. LACAVE** constate qu'il est très difficile de faire jouer 12 parties successives (nombre de parties envisagées) sur l'ensemble du week-end
- Date limite de transmission des fichiers obligatoires au CD40 : Mardi 01/06– 20h00
 - ~ Fichier de type 'Liste-spéciale'
 - ~ Liste nominative des licenciés inscrits avec coordonnées téléphoniques propres
- Déroulement du championnat sur 2 jours
 - 1^{ère} journée par district
 - ~ District Chalosse : Carcen Ponson / District Dax : Mees à confirmer / District Haute Lande : Labouheyre / District Mt Marsan : Campagne
 - ~ Début des parties en poules – Samedi 05/06 – 9h00 - 2 parties avant la pause déjeuner -

Délégué	Arbitres	Référent COVID	Table de marque
Par district	Par district	Par district	Par district
 - Journée finale en élimination directe pour 32 équipes qualifiées
 - ~ Lieu envisagé : Mees à confirmer - Dimanche 06/06 – 8h30 - 1/16èmes et 1/8èmes avant la pause déjeuner - Reprise à 14h00 pour ¼, ½ et finale

Délégué	Arbitres	Référent COVID	Table de marque
M. CHOT	Ph. LAVIGNE Virg. DARRIGADE	C. PEYRES	V.CAPDEVILLE A. DARRIGADE
- Championnat de France – **10 et 11/07 – BERGERAC (24)** – Déléguée : **E. LALANNE** – Suppl. **J.LABATUT**

• **TRIPLETTES VETERANS**

- Date limite de transmission des fichiers obligatoires au CD40 : Dimanche 06/06– 20h00
 - ~ Fichier de type 'Liste-spéciale'
 - ~ Liste nominative des licenciés inscrits avec coordonnées téléphoniques propres
- ~ Déroulement du championnat sur 2 jours
- ~ 1^{ère} journée par district :
 - ~ District Chalosse : St Sever / District Dax : Soustons / District Haute Lande : BAS Mimizan / District Mt Marsan : Betbezer

Délégué	Arbitres	Référent COVID	Table de marque
Par district	Par district	Par district	Par district

- ~ Début des parties en poules – Jeudi 10/06 – 9h00 - 2 parties avant la pause déjeuner - Reprise à 14h00 pour 3 ou 4 parties selon le nombre de participants
 - Journée finale en poules pour 16 équipes qualifiées
- ~ Lieu : Morcenx - Début des parties - Jeudi 17/06 – 8h30 - 2 parties avant la pause déjeuner - Reprise à 14h00 pour fin du championnat

Délégué	Arbitres	Référent COVID	Table de marque
JB. BLANCHARD		C. PEYRES	V.CAPDEVILLE A. DARRIGADE

- Championnat de France – **07 et 08/07 - BERGERAC (24)** – Délégué : **J.LABATUT**

• **TRIPLETTES FEMININES**

- Préalable :
 - ~ **J. LACAVE** annonce que 2 triplettes seront présentées par le Comité des Landes pour le championnat de France.
 - ~ **Virg. DARRIGADE**, responsable de la commission des féminines du CD40, sera présente dès le départ afin d'annoncer les éventuelles adaptations de la compétition en fin de 1^{ère} journée. (report envisagé de rencontres sur le lendemain matin en cas de dépassement d'horaires en accord avec l'horaire de couvre-feu). **N. ALBERINI** sera présente sur le site pour la clôture des dernières parties.

- Date limite de transmission des fichiers obligatoires au CD40 : Mardi 15/06– 20h00
 - ~ Fichier de type 'Liste-spéciale'
 - ~ Liste nominative des licenciés inscrits avec coordonnées téléphoniques propres
- Déroulement du championnat sur 2 jours
 - ~ 1^{ère} journée pour l'ensemble du CD40 - Lieu : Magescq - Début du championnat : Sam. 19/06 à 13h30

Délégué	Arbitres	Référent COVID	Table de marque
J. NOGUEIRA (Membre district de Dax)	JF. MARCOS 2^{ème} arbitre souhaité	Dirigeant club de Magescq	V.CAPDEVILLE JJ. LAGIERE

- ~ Journée finale en élimination directe pour 16 équipes qualifiées - Lieu : Magescq – Dim.20/06 à 10h00

Délégué	Arbitres	Référent COVID	Table de marque
E. LALANNE	JF. MARCOS 2^{ème} arbitre souhaité	JJ. LAGIERE	V.CAPDEVILLE

- Championnat de France – **17 et 18/07 - PALAVAS (34)** – Délégués : **C. BARTHE / C. OLIVAN ? / Vinc. DARRIGADE ?**

• **TRIPLETTES SENIORS**

- Date limite de transmission des fichiers obligatoires au CD40 : Mardi 15/06– 20h00
 - ~ Fichier de type ‘Liste-spéciale’
 - ~ Liste nominative des licenciés inscrits avec coordonnées téléphoniques propres
- Déroulement du championnat sur 2 jours
- 1^{ère} journée par district :
 - ~ District Chalosse : Souprosse / District Dax : Saubion / District Haute Lande : Rion / District Mt Marsan : Artassenx
 - ~ Début des parties en poules – Samedi 19/06 – 10h00

Délégué	Arbitres	Référent COVID	Table de marque
Par district	Par district	Par district	Par district

- ~ Journée finale en élimination directe pour 32 équipes qualifiées - Lieu : Magescq – Dim.20/06 à 9h30

Délégué	Arbitres	Référent COVID	Table de marque
C. OLIVAN	D. DESBORDES	JJ. LAGIERE	V.CAPDEVILLE

- Championnat de France – **24 et 25/07 - LANESTER (56)** – Délégués : **C. OLIVAN / J. LACAVE / C. PEYRES**
Suppl. : **C. BARTHE**

• **DOUBLETTES MIXTES**

- Date limite de transmission des fichiers obligatoires au CD40 : Mardi 22/06– 20h00
 - ~ Fichier de type ‘Liste-spéciale’
 - ~ Liste nominative des licenciés inscrits avec coordonnées téléphoniques propres
- Déroulement du championnat sur 2 jours
- 1^{ère} journée par district :
 - ~ District Chalosse : Hagetmau / District Dax : St Vincent de Paul / District Haute Lande : U.B Mimizan / District Mt Marsan : Cazères
 - ~ Début des parties en poules – Samedi 26/06 – 13h00

Délégué	Arbitres	Référent COVID	Table de marque
Par district	Par district	Par district	Par district

- Journée finale en élimination directe pour 32 équipes qualifiées

- ~ Lieu : Aureilhan - Dimanche 27/06 – 9h30

Déléguée	Arbitres	Référent COVID	Table de marque
Virg. DARRIGADE	D. DESBORDES	Ph. RIFLADE	

- Championnat de France – **28 et 29/08 - MONTAUBAN (82)**– Déléguée : **Virg. DARRIGADE**

• **TRIPLETTES JEUNES**

- Déroulement du championnat sur 2 jours – 12 et 13 juin 2021 - Lieu – Campagne
- Compétition organisée sous forme de poules selon le nombre d’inscriptions

Délégué	Arbitres	Référent COVID	Table de marque
C. OLIVAN	D. DESBORDES S. BISBAU Arbitre débutant ?	JB. BLANCHARD	V.CAPDEVILLE A. DARRIGADE

- Championnat de Région Nouvelle Aquitaine –**03 et 04/07 – Ste LIVRADE (47)**
- Championnat de France – **21 et 22/08 - NEVERS (58)** - Délégués : **C. BARTHE / S. BISBAU**

• **SELECTION JEUNES**

- Sélection organisée le 30/05

4) – QUESTION DIVERSES

- **HABILLEMENT DES DELEGUES**

J. LACAVE souhaite que le contrat passé avec INTERSPORTS soit prolongé d'un an.

C. BARTHE demande que les délégués soient vêtus de la même manière que les joueurs qualifiés, c'est-à-dire avec des tenues sportives.

V. CAPDEVILLE préparera des flyers afin d'identifier, de manière claire, les délégués CD40 Et les référents COVID sportifs sur les championnats

- **INFORMATIONS REGION DE NOUVELLE AQUITAINE**

B.NASSIET souligne les difficultés à surmonter pour établir le calendrier des qualifications. Tous les championnats régionaux ont été supprimés, à l'exception du championnat jeunes triplètes. Le calendrier des C.R C (*Championnats Régionaux des Clubs*) a été déterminé.

Vinc. DARRIGADE doit joindre A. NEHEMIE (*Secrétaire général de la Région de Nouvelle Aquitaine*) afin d'obtenir les différents tirages effectués, et ainsi afficher ces informations sur le site officiel du CD40.

J. LABATUT demande des précisions sur les obligations pour un club qui reçoit une journée de C.R.C. Réponse : L'arbitre est à la charge du club qui reçoit plus les frais de déplacements des délégués.

- **CHAMPIONNAT DES CLUBS - VETERANS**

J. LABATUT demande l'organisation d'une réunion afin de reprendre la rédaction règlement du championnat des clubs vétérans CDC vétérans pour la saison 2021. Cette réunion est fixée au mardi 25/05 9h00 au siège du CD40, à Soustons.

- **CONCOURS POSITIONNES SUR LES DATES**

Pour les concours programmés sur les dates réquisitionnées par la programmation des championnats officiels, le CD40 avertira les clubs concernés de la possibilité de reporter les concours annulés.

Pour les clubs qui auront annulé les concours de natures nationaux et régionaux, les clubs concernés gardent la possibilité d'organiser des concours aux dates déposées initialement, toutefois la protection de ces compétitions ne sera effective que le seul district d'appartenance de ces clubs.

- **COUPE DE FRANCE 2021**

Le tirage au sort du premier tour de la Coupe de France aura lieu le mercredi 2 juin, à partir de 9h00, au siège du CD40 à Soustons. Les différentes oppositions seront déposées sur le site du CD40, dès le tirage effectué.

- **CONVENTION U.N.S.S**

B. NASSIET annonce la signature d'une convention entre l'U.N.S.S. 40 représentée par M. ALFONSI (*Président Départemental de l'U.N.S.S. 40*) et Mme TRELLU Florence (*Conseillère Technique Nationale*), et le CD40 représenté par B. NASSIET.

B. NASSIET renouvelle ses remerciements pour l'organisation de cette réunion, et espère vivement que la prochaine réunion du CD40 pourra être tenue en présentiel.

Clôture de la réunion – 22h00

Prochaine réunion du Comité des Landes – La date reste à déterminer

Fait le 25 mai 2021
Le rapporteur de séance
Jean-Jacques LAGIERE